



Regulariser ma situation suite a un arrêté d'expulsion

Par **titelulu**, le **17/12/2013** à **14:12**

bonjour,
mon compagnon a reçu un arrêté d'expulsion en decembre 2012, il est passé au centre de retention et il a été relacher. l'arrêté prend fin demain donc j'aimerais savoir que devons nous faire maintenant?? quelle demarche a suivre pour regulariser sa situation sachant que maintenant je suis enceinte de 6 mois et demi.

Par **aguesseau**, le **17/12/2013** à **16:16**

bjr,
le fait que l'arrêté d'expulsion se termine, ne régularise pas sa situation.
Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte « vie privée et familiale » .
Vous n'avez pas à présenter de visa.
Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.
cdt

Par **titelulu**, le **17/12/2013** à **17:20**

merci, mais du coup maintenant est ce qu'on peut faire une nouvelle demande de titre de

sejour? ou faut-il attendre la naissance?
est ce que pendant ce temps la il peut travailler??